

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
et
se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la lig
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris de rece-
voir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'été.

DE CAHORS A LIBOS.			
tab. 1	Ombus mixte	Poste mixte	Ombus mixte
Cahors. — Départ.....	6 h 15	12 h 25	5 h 40
Mercuès.....	6 33	1 7	5 56
Parnac.....	6 33	1 7	6 9
Luzech.....	6 43	1 20	6 1
Castelfranc.....	7 2	1 43	6 36
Puy-l'Évêque.....	7 17	2 1	6 49
Duravel.....	7 32	2 46	6 59
Fumel.....	7 54	2 42	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.....	8 1	2 49	7 26

DE LIBOS A CAHORS.			
tab. 2	Ombus mixte	Poste mixte	Ombus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.....	9 h 30	5 25	7 55
Fumel.....	9 37	5 37	8 2
Duravel.....	9 54	6 03	8 24
Puy-l'Évêque.....	10 3	6 17	8 30
Castelfranc.....	10 17	6 41	8 48
Luzech.....	10 29	7 »	9 2
Parnac.....	10 38	7 16	9 13
Mercuès.....	10 49	7 33	9 25
Cahors. — Arrivée.....	11 5	7 52	9 43

Prix des places.			
de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos.....	8.80	4.35	3.20
Puy-l'Évêque.....	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75
Bordeaux.....	20.80	15.35	12.20
Agen.....	10.65	8 »	5.85
Montauban.....	11 »	8 »	6 »
Toulouse.....	16.70	12.30	9.15
Aurillac.....	29.30	21.45	15.50
Paris.....	73.70	55.85	40.55
Cette.....	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.....	5 h 19
AGEN.	Arr.....	9 59	10 28
	Dép.....	11 25	11 20
MONTAUBAN.	Arr.....	1 33	12 43
	Dép.....	12 13	3 05
AGEN.	Arr.....	1 36	5 11
	Dép.....	2 »	6 10
LIBOS.	Arr.....	3 »	7 36

DE CAHORS A PARIS			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.....	8 9
PÉRIGUEUX.	Arr.....	11 56	5 42
	Dép.....	1 40	6 10
LIMOGES.	Arr.....	4 31	8 21
	Dép.....	4 55	8 30
ORLÉANS.	Arr.....	mit 43	2 38
	Dép.....	mit 55	2 46
PARIS	Arr.....	3 50	4 39
	Dép.....	4 40	7 45

Bourse de Paris.

	R ^{te} 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 14 juillet.....	68 »	101 50
Du 15.....	66 25	99 25
Du 16.....	66 50	99 50

Cahors, le 16 Juillet 1870.

Déclarations Officielles

M. le Garde des Sceaux et M. le Ministre des Affaires Étrangères ont fait au Sénat et au Corps législatif la déclaration suivante :

« La manière dont vous avez accueilli notre déclaration du 6 juillet nous ayant donné la certitude que vous approuviez notre politique et que nous pouvions compter sur votre appui, nous avons aussitôt commencé des négociations avec les puissances étrangères pour obtenir leurs bons offices avec la Prusse afin qu'elle reconnût la légitimité de nos griefs. Dans ces négociations, nous n'avons rien demandé à l'Espagne dont nous ne voulions ni éveiller les susceptibilités ni froisser l'indépendance ; nous n'avons pas agi auprès du prince de Hohenzollern que nous considérons comme couvert par le Roi ; nous avons également refusé de mêler à notre discussion aucune récrimination ni de la faire sortir de l'objet même dans lequel nous l'avions renfermée dès le début. La plupart des puissances étrangères ont été pleines d'empressément à nous répondre, et elles ont, avec plus ou moins de chaleur, admis la justice de nos réclamations. Le Ministre des affaires étrangères prussien nous a opposé une fin de non-recevoir, en prétendant qu'il ignorait l'affaire, et que le ca-

binet de Berlin y était resté étranger. Nous avons dû, alors, nous adresser au Roi lui-même et nous avons donné à notre ambassadeur l'ordre de se rendre à Ems auprès de Sa Majesté. Tout en reconnaissant qu'il avait autorisé le prince de Hohenzollern à accepter la candidature qui lui avait été offerte, le Roi de Prusse a soutenu qu'il était resté étranger aux négociations poursuivies entre le Gouvernement espagnol et le prince de Hohenzollern ; qu'il n'y avait intervenu que comme chef de famille et nullement comme souverain et qu'il n'avait ni réuni ni consulté le conseil de ses ministres. Sa Majesté a reconnu cependant qu'elle avait informé le comte de Bismark de ces divers incidents.

« Nous ne pouvions considérer ces réponses comme satisfaisantes, nous n'avons pu admettre cette distinction subtile entre le Souverain et le chef de famille, et nous avons insisté pour que le roi conseillât et imposât au besoin au prince Léopold une renonciation à sa candidature ; pendant que nous discutions avec la Prusse, le désistement du prince nous vint du côté d'où nous ne l'attendions pas et nous fut remis le 12 juillet par l'ambassadeur d'Espagne. Le roi ayant voulu y rester étranger, nous lui demandâmes de s'y associer et de déclarer que, si par un de ces revirements toujours possibles dans un pays sortant d'une révolution la couronne était, de nouveau, offerte au prince Léopold, il ne l'autoriserait plus à l'accepter, afin que le débat pût être considéré comme définitivement clos. Notre demande était modérée ; les termes dans lesquels nous l'exprimions ne l'étaient pas moins. Dites-bien au Roi, écrits-nous au comte Benedetti, le 12 juillet à minuit, que nous n'avons aucune arrière-pensée, que nous ne cherchons pas un prétexte de guerre, que nous ne demandons qu'à résoudre honorablement une difficulté, que nous n'avons pas créée nous-même. Le roi consentit à approuver la renonciation du prince Léopold, mais il refusa de déclarer qu'il n'autoriserait plus à l'avenir le renouvel-

lement de cette candidature.

« J'ai demandé au roi, nous écrivait M. Benedetti, le 13 juillet à minuit, de vouloir bien me permettre de vous annoncer en son nom, que si le prince de Hohenzollern revenait à son projet, Sa Majesté interposerait son autorité et y mettrait obstacle. Le roi à absolument refusé de m'autoriser à vous transmettre une semblable déclaration. J'ai vivement insisté, mais sans réussir à modifier les dispositions de Sa Majesté. Le roi a terminé notre entretien en me disant qu'il ne pouvait ni ne voulait prendre un pareil engagement, et qu'il devait, pour cette éventualité, comme pour toute autre, se réserver la faculté de consulter les circonstances.

« Quoique ce refus nous parût injustifiable, notre désir de conserver à l'Europe les bienfaits de la paix était tel, que nous ne rompîmes pas les négociations et que, malgré votre impatience légitime, craignant qu'une discussion les entravât, nous vous avons demandé d'ajourner nos explications ; aussi notre surprise a-t-elle été profonde, lorsque hier nous avons appris que le Roi de Prusse avait notifié, par un aide-de-camp, à notre ambassadeur qu'il ne le recevrait pas, et que, pour donner à ce refus un caractère non équivoque, son gouvernement l'avait communiqué officiellement aux cabinets de l'Europe. Nous apprenions en même temps que M. le baron de Werther avait reçu l'ordre de prendre un congé, et que des armements s'opéraient en Prusse. Dans ces circonstances, tenter davantage pour la conciliation eût été un oubli de dignité et une imprudence.

« Nous n'avons rien négligé pour éviter une guerre. Nous allons nous préparer à soutenir celle qu'on nous offre, en laissant à chacun la part de responsabilité qui lui revient. Dès hier, nous avons appelé nos réserves et, avec votre concours, nous allons prendre immédiatement les mesures nécessaires pour sau-

vegarder les intérêts, la sécurité et l'honneur de la France. »

Des cris de : *Vive l'Empereur !* et des applaudissements plusieurs fois répétés, ont accueilli cette déclaration.

Au Sénat, la déclaration du gouvernement a été lue par M. le duc de Gramont.

Le Sénat a applaudi.

La séance a été levée après l'allocution suivante de M. Rouher :

« Le Sénat, par ses bravos enthousiastes, a donné sa haute approbation à la conduite du gouvernement, et dans sa vive émotion il a été le précurseur des véritables sentiments du pays. Nous n'avons qu'une seule chose à attendre de Dieu et de notre courage, le triomphe de l'épée de la France ! »

par diverses dépêches de provenance allemande. Toutefois, l'une des dépêches, publiées par un journal de Berlin, disait que le prince n'a renoncé à sa candidature qu'à une seule condition que l'Espagne, au cas où la France attaquerait la Prusse, l'Espagne ne déclarerait pas, de son côté, la guerre à la France. Le ministre des affaires étrangères de Prusse vient d'adresser aux représentants diplomatiques de la confédération de l'Allemagne du Nord, une note aux termes de laquelle l'Allemagne s'abriterait derrière la réponse que notre ambassadeur a reçue à Ems.

M. de Bismark vient d'arriver dans cette dernière localité sur l'invitation du roi de Prusse. On signale de Berlin, le passage dans cette ville du prince Gorschakoff, se rendant à Wiesbaden. N'est-ce que pour ce motif que le ministre russe traverse en ce moment la Prusse ?

Des dépêches de Bruxelles signalent divers mouvements de troupes sur la frontière française, que nous ne croyons motivés que par l'obligation dans laquelle se trouve le gouvernement belge de faire respecter la neutralité de son territoire dans le cas d'un conflit armé entre la France et la Prusse. Nous aurions à croire que la Belgique a pris les mêmes précautions du côté de la frontière allemande.

D'après le langage des journaux français, on serait tenté de croire que l'existence du ministère est menacée, mais nous ne doutons pas que ce dernier a eu de bonnes raisons pour mettre une sourdine aux impatiences de la nation ; dans tous les cas, la séance au Corps législatif de mercredi pour laquelle on a annoncé de différents côtés des questions de nature à engager les ministres à s'expliquer catégoriquement, aura dans cette affaire une importance décisive. Disons-nous

Correspondances

du 13 au 15.

Les événements ont marché à pas de géant dans ces trois derniers jours, le 13, nous étions à la paix, aujourd'hui la guerre est certaine. Nous tenons à faire suivre pas à pas à nos lecteurs, le courant de l'opinion dans cette grave question qui tient l'Europe entière en éveil.

L. L.

Paris 13.

Les bonnes impressions qui s'étaient fait jour dans la journée de mardi, se sont complètement réalisées. La renonciation du prince de Hohenzollern à sa candidature au trône d'Espagne, renonciation qu'on aurait voulu voir confirmée par une déclaration du cabinet aux chambres, d'une manière péremptoire, a produit sur Robert un tel effet, qu'il répondit :

Mais, si j'abandonne toute ma fortune, qui me répondra que Bastien ne me dénoncera pas à ma famille pour faire tomber ma tête ?

L'accusé baisse les yeux et semble en proie à une vive émotion.

— Ce n'est pas tout, continue vivement le Président ; nous avons encore entre les mains une autre note beaucoup plus explicite.

Bastien se lève et semble vouloir parler ; puis il se rassied aussitôt et reprend son attitude morne.

— Cette nouvelle note, accentue le Président, qui déploie une longue feuille de papier, — n'est autre chose que le bulletin, jour par jour, de ce que fit Bastien à l'époque de l'assassinat de la veuve Houet.

Le complice de Robert est pris d'un tremblement convulsif, qu'il cherche vainement à contenir.

— Courant de juin 1824, lit le Président, les Robert m'ont fait louer une cave rue des Deux-Portes ; courant juillet, loué une maison rue de Vaugirard et un beau jardin fruitier, moyennant 700 fr., bail en mon nom. Argent reçu pour acheter une pelle, une pioche ; avoir, le même jour, acheté, près la Grève, une demi mesure de chaux.

Tout à coup Bastien se dresse, et, les poings crispés, l'œil injecté de sang :

— Oh ! gueuse de police ! s'écria-t-il, c'est elle qui est chargée de perdre les honnêtes gens. Ah ! si jamais je redeviens mon maître...

Sur l'injonction du garde municipal préposé à

la surveillance, l'accusé se rassied.

Une vive émotion s'est emparée de l'auditoire. Lorsque le calme est rétabli, le Président, après avoir lu la consultation judiciaire de Gouvernement, que Bastien reconnaît avoir fait partie de ses papiers, poursuit le cours de l'interrogatoire.

— Je vous demande, dit-il à Bastien, si réellement vous avez loué la maison de la rue de Vaugirard ?

— La notice que vous venez de lire, répond l'accusé, a été faite entre Gouvernement et moi, pour être présentée à Robert et l'effrayer.

— D'accord ; mais comment cela se fait-il que vous avez dit à plusieurs témoins que vous n'aviez plus rien à craindre de la justice ?

— Je n'ai pas tenu ce propos-là !... Je savais qu'on doit toujours redouter la justice.

— Lorsqu'on est coupable seulement.

— Oh ! ça va sans dire, goguenarde le menuisier ; mais moi, je n'avais rien à craindre au moral et sur la conscience, car je la sentais pure comme de l'eau de roche.

En prononçant ces mots, Bastien essaie de relever audacieusement la tête ; mais il la baisse presque instantanément, courbée sous le regard inquisiteur du chef des Assises.

M. l'avocat-général Bayeux fait observer que, si l'accusé n'avait rien à craindre ni rien à se reprocher, il devait lui être parfaitement inutile de se servir de la consultation de Gouvernement.

— Ah ! mais si !... riposta Bastien ; Robert voulait me lanterner sur la question des finances... et dam ! il fallait bien le forcer à donner

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 16 juillet 1870. (No 16)

L'AFFAIRE

LA RUE DE VAUGIRARD

PAR TURPIN DE SANSAY

XIII

La cour d'assises

(Suite)

— C'est à dater de cette époque que vous êtes revenu à Paris et que vous avez été proposer aux administrateurs judiciaires de la veuve Houet de leur faire connaître les assassins ?

L'accusé garde le silence.

Le Président explique ce que nous avons rapporté plus haut, c'est-à-dire l'erreur de Bastien au sujet de la fameuse consultation judiciaire de

Reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de Lettres.

que l'assemblée continue la discussion du budget ? De plus hautes préoccupations nous paraissent en ce moment dominer les esprits.

Paris 14.

La situation s'assombrit de nouveau. Le *Journal Officiel* garde le silence ; mais les dépêches d'Allemagne font allusion à des faits qui ne sauraient être tolérés par la France, si on en recevait la confirmation officielle. Une dépêche de Berlin, en date du 13, rapportant des bruits venus d'Ems, prétend, qu'après que la renonciation du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne eut été communiquée officiellement au gouvernement français par le gouvernement espagnol, M. Benedetti demanda au roi Guillaume de l'autoriser à télégraphier à Paris, que le roi de Prusse s'engageait à ne jamais donner de nouveau son consentement dans le cas où le prince de Hohenzollern reviendrait sur sa candidature. Le roi refusa de recevoir de nouveau l'ambassadeur de France et lui fit dire par l'adjudant de service que Sa Majesté n'avait rien plus à lui communiquer.

D'après d'autres informations d'Ems, le roi aurait fait dire à M. Benedetti qu'il avait approuvé hautement la renonciation de son cousin au trône d'Espagne et qu'il considérait dès lors tout sujet de conflit comme étant écarté.

Sans prétendre confirmer en rien cette version transmise par une voix indirecte, nous devons reconnaître toutefois que, si elle était vraie, elle justifierait de notre part les résolutions les plus énergiques. Le souverain de la Prusse, en affichant ainsi son dédain pour le représentant de la France, aurait mis le comble aux griefs dont le gouvernement de Berlin nous a autorisés à nous plaindre depuis 1866.

La venue de M. de Bismark à Berlin, a produit également l'effet que nous en attendions. Après avoir conféré, le 13, avec le ministre de la guerre de Prusse, il a lancé ses feuilles officielles dans la voie de ses récriminations ordinaires. Son principal organe, la *Correspondance provinciale* commence la campagne en déclarant injustifiable « la prétention de la France à vouloir exiger du roi de Prusse qu'il interdise au prince Léopold d'accepter la couronne espagnole. » La *Correspondance provinciale* poursuit en ces termes :

« La suite des événements nous apprendra si la renonciation du prince apaisera la surexcitation de la France contre la Prusse. L'Allemagne est heureusement dans une situation qui lui permet d'attendre tranquillement ce résultat et de faire face sans trop d'appréhension aux résolutions prises par chacun de ses voisins, quelles qu'elles puissent être. Alors même qu'à Paris l'émotion qu'on a pu constater jusqu'à ce jour devrait faire place à une appréciation plus calme des choses, il s'écoulera un long temps avant que s'efface en Allemagne l'impression produite par l'attitude brusquement menaçante et insultante de nos voisins. »

La tactique de M. de Bismark et de ceux qui écrivent sous sa dictée, est toujours la même. La Prusse nous provoque par ses menées avec le général Prim, et c'est nous qui sommes les agresseurs, parce que nous réclamons des garanties pour l'avenir après avoir déjoué de déloyales manœuvres. On parlait ainsi, à Berlin, la veille de Sadowa.

Mais les temps sont changés. La France ne jouera pas le rôle de l'Autriche. Il faut que M. de Bismark s'explique ; il faut surtout qu'il accepte son véritable rôle. Ou il conseillera à son souverain de renoncer à des visées hostiles au repos de l'Europe et à notre légitime influence, ou il devra se résigner aux conséquences périlleuses de son étrange attitude.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.)

Notre correspondant particulier nous télégraphie de la frontière romaine :

Rome, 13 juillet.

Le concile a voté aujourd'hui l'ensemble de la constitution sur la primauté et l'infaillibilité, 601 pères étaient présents. Beaucoup d'entre eux qui étaient en congé avaient été rappelés en toute hâte par la cour de Rome, afin d'amoindrir l'importance numérique des votes de l'opposition. L'aspect général de l'assemblée était très agité ; des conversations à demi-voix avaient lieu sur la

de la monnaie tout de suite !

— Enfin, insiste le Président, c'est bien vous qui avez loué la maison de la rue de Vaugirard ?

— Oui... seulement Robert était dans la rue ; il ne voulait pas qu'on sache qu'il voulait faire la fraude dans les vins.

— C'est à vous seul que la clé a été remise ?

— Oui...

— Vous êtes allés plusieurs fois dans cette maison ?

— Oui, jusqu'à la mi-août, seulement... ; mais pas en septembre !

— Cependant, la maison louée par vous continuait à rester inhabitée... Cela ne vous semblait pas extraordinaire ?

— Non...

— Et vous n'avez adressé, à ce sujet, aucune question à Robert ?

— Non ; je le croyais aussi honnête que moi... car je le suis, honnête, au fond...

— C'est bizarre ; vous protestez de votre innocence, et l'instruction vous voit figurer dans toutes les circonstances qui ont précédé et suivi le crime.

— Mais c'est Robert qui est coupable de tout, monsieur le Président.

— Soit !... seulement, si vous êtes étranger à ce crime, insinue l'avocat général, pourquoi avez-vous acheté une pelle, une pioche et de la chaux ? Le jardinier devait avoir au moins ses outils.

— Voilà le fait, mon juge. Après que le jardi-

plupart des bancs. Dans la grande nef, des gardes empêchaient les curieux d'approcher de la salle conciliaire. Chaque père, à mesure que son nom était appelé, a donné son vote à haute voix. Voici le résultat exact du scrutin :

Quatre-vingt-huit pères ont voté par *non placet* entre autres les cardinaux Mathieu, Schivaszenberg, Rauscher et les archevêques de Paris et de Grenoble. Ce vote a produit une profonde sensation, il y a eu 62 *placet* conditionnels ; tous les autres votes ont été affirmatifs.

Il y aura lieu de tenir une autre réunion pour essayer de ramener les dissidents. Alors seulement, on pourra fixer la date de la séance publique.

Rome 13 juillet.

L'infaillibilité vient d'être votée ; il y a eu 450 pour ; 88 contre et 62 votes conditionnels.

Paris, 13 juillet.

Le *Constitutionnel*, rappelant la déclaration des ministres français aux Chambres, dit que leur parole doit être écoutée, et satisfaction donnée à leur juste demande.

« Le prince de Hohenzollern, ajoute le *Constitutionnel*, ne régnera pas en Espagne. Nous ne demandons pas davantage.

« Accueillons avec orgueil cette solution pacifique ; c'est une grande victoire qui ne coûte pas une goutte de sang. »

Paris, 13 juillet.

L'ambassadeur d'Espagne a reçu une dépêche du prince Antoine, père du prince Léopold de Hohenzollern, annonçant que son fils a renoncé à la couronne d'Espagne.

Ce refus sera-t-il jugé suffisant ? Il y a beaucoup d'incertitudes sur ce point.

Il paraît certain que le prince de Hohenzollern est allé à Madrid, et qu'il a eu avec Prim des entrevues secrètes.

Prim est exaspéré. On télégraphie qu'une scission a éclaté dans le cabinet madrilène.

On a télégraphié à Paris de Madrid, que Prim ne s'arrêterait pas au refus du prince, et qu'il le ferait proclamer roi par les Cortès. L'ingérence de la France dans cette affaire, aurait-il dit, est arbitraire, et il la considère comme une honte pour son pays.

M. Bourgoing, second secrétaire de l'ambassade de France à Vienne, est arrivé à Paris, porteur d'une dépêche qui fait connaître les bonnes dispositions dont est animée l'Autriche pour la France.

Berlin, 13 juillet.

M. de Bismark est arrivé ; il ira aujourd'hui à Ems.

Le *Courrier de la Bourse* annonce, de Dusseldorf, de bonne source, que le prince Léopold, vu les circonstances actuelles, ne persistera dans l'acceptation de la couronne qu'à la condition que l'Espagne, dans le cas où la France attaquerait pour cela l'Allemagne, déclarerait aussitôt de son côté et commencerait la guerre contre la France.

Hier, le ministre des affaires étrangères a adressé aux représentants de la Confédération une note annonçant que l'Allemagne s'abrite derrière la réponse faite à M. Benedetti, à Ems.

La *Gazette de la Croix* dit que le langage menaçant de M. de Gramont indique un plan préconçu consistant à faire de l'Espagne un prétexte pour attaquer la Prusse et l'Allemagne.

« N'est-ce pas une arrogance sans mesure, ajoute ce journal, que d'exiger de l'Allemagne qu'elle remplisse l'office de gendarme au profit de la politique française contre un prince allemand majeur. »

« Si la France revendique le droit d'exercer sa tutelle sur un voisin, aucune paix n'est assurée en Europe. Mais quiconque nous cherche querelle pour rien, nous trouvera prêts à lui répondre. »

nier a été congédié, Robert me prit pour aller au Temple, où nous avons acheté des outils de jardinage. En revenant par la Grève nous avons acheté de la chaux et nous avons porté le tout ensemble rue de Vaugirard.

— Vous dites, reprend le Président, que vous avez fait ces achats parce que le jardinier manquait d'outils ; mais la déposition de cet homme affirme le contraire.

— Ce que je vous dis est exact.

— Lorsque vous avez acheté la demi-mesure de chaux, vous n'avez pas demandé à Robert à quel usage il voulait l'employer ?

— Il m'a dit que c'était pour blanchir les murs de la maison.

— Votre affirmation semble bien extraordinaire !... Les voisins ont déclaré qu'on ne venait dans la maison que la nuit. La nuit, les murs sont toujours assez blancs !

L'accusé garde le silence.

XIV

Une scène d'Agonie.

— Sur le premier plan du jardin, que vous adressâtes à Robert, continue le Président, se trouvait une croix rouge. On a fait des fouilles, en votre présence, près de ce point désigné, et on a trouvé le squelette de la veuve Houet...

— C'est vrai.

— Vous avez dit, antérieurement à ces fouilles, et la belle-mère de Robert avait été étranglée

Mulhouse, 43 juillet.

La plus grande tranquillité règne dans la ville ; la grève est arrivée à sa période aiguë.

Aujourd'hui, à trois heures, les ouvriers filateurs doivent se réunir pour décider s'ils se maintiendront en grève ; on espère que la grève sera de courte durée.

Paris, 14.

Ce n'est plus l'émotion, c'est la fièvre qui tient le monde de la politique et des affaires.

A la Bourse, les bruits inquiétants ne prennent le dessus et amènent une baisse considérable sur toutes les valeurs. On dit que la rupture est complète entre les cabinets de Berlin et de Paris.

Des rumeurs analogues, quoique moins accentuées, circulent au Corps législatif et au Sénat. On commente, avec beaucoup de vivacité, une dépêche annonçant que le roi de Prusse aurait refusé de recevoir M. Benedetti, notre ambassadeur.

Mais, d'autre part, on assure que S. M. Guillaume a confirmé la renonciation du prince de Hohenzollern.

Une communication, annoncée pour quatre heures aux deux chambres, et devant d'un jour la discussion sur les interpellations, doit mettre un terme à toutes les incertitudes.

L'Empereur est arrivé vers midi aux Tuileries où les ministres ont été appelés immédiatement. Le conseil durait encore à 3 heures.

Dans les groupes du Corps législatif, on parle d'une déclaration du gouvernement concluant à la guerre et demandant, entre autres mesures, que le contingent de cette année soit porté à 140,000 hommes. Un emprunt de 500 millions serait demandé eu même temps.

Post-Scriptum. — Il est 5 heures 1/2, nous n'avons pas encore la déclaration qui a dû être faite à la Chambre par M. le ministre des affaires étrangères.

— Les mouvements de troupes ont commencé ce matin, dans Paris. — Différents corps sont partis par le chemin de fer de l'Est.

Pour extrait : A. Layton.

Dernières nouvelles

Paris, 15 juillet, 7 h. 10 du soir.

Le *Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets.* Le gouvernement a présenté au Corps législatif deux projets demandant des crédits de 50 millions pour le ministère de la guerre et 16 millions pour celui de la marine. Il a présenté également un projet de loi portant appel de la garde nationale mobile et un projet de loi permettant les enrôlements volontaires dans l'armée pour la durée de la guerre avec libération au moment de la paix.

Paris, 16 juillet, 2 h. 50 du m.

Le *Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets.* La Chambre, dans une séance de nuit a voté à l'unanimité moins 10 voix, la loi accordant un crédit de 50 millions pour le ministère de la guerre, et à l'unanimité moins une voix les projets de loi portant un crédit de 16 millions pour le ministère de la marine. L'appel de la garde mobile à l'activité, la réduction au temps de la guerre de l'engagement volontaire autorisé par la loi de 1832.

M. Benedetti est revenu à Paris. Il assistait aujourd'hui à la séance du Corps législatif.

M. de Werther part aujourd'hui. Il a demandé ses passeports hier.

ce qui est démontré véritable. Comment saviez-vous qu'elle avait succombé à ce genre de mort ?

Bastien ne répond pas ; il semble accablé.

— Songez qu'il y va de votre tête !... Parlez.

A cette injonction sévère l'accusé tressaille.

— Ennuyé des démarches boiteuses de Robert, répond-il, je lui dis un jour, finalement :

« Que voulez-vous faire de ma personne ? Prenez garde... quand je devrais retourner la terre avec mes pieds !... »

Un silence solennel se fait dans l'auditoire.

— Et en sa présence, ajoute Bastien, je retournai le sol avec mes pieds... tout en regardant Robert dans le blanc des yeux... Sous mon regard, le malheureux se mit à trembler comme la feuille. Alors, par une inspiration subite, je m'écriai avec indignation :

« Ah ! vous avez assassiné votre belle-mère ! Comme foudroyé, Robert tomba à genoux : « Grâce ! grâce !... » cria-t-il, et, pleurant comme un enfant, il demanda pardon, et ajouta : « Ne me perdez pas... ni ma femme !... Mon ami, ma fortune est à vous ! »

— Où Robert vous a-t-il fait ces aveux ?

— Sur le lieu même du crime.

— Que lui avez-vous répondu ?

— Je lui ai dit : « Vous êtes un malheureux ; allez vous faire pendre ailleurs. »

— C'était généreux de votre part... Ensuite ?

— J'ai d'abord gardé le secret... Oh ! par humanité, allez ! Puis, dam !... Après, j'en ai

Ems, 15 juillet.

Les gouvernements de Bavière, de Wurtemberg et de Bade, font féliciter le roi de Prusse, et lui donnent l'assurance d'un concours absolu.

On écrit de Dunkerque que des ordres viennent d'être donnés pour qu'il soit procédé en toute hâte à l'achèvement des fortifications de la ville.

Le maréchal Randon est parti jeudi pour l'Algérie ; le maréchal Mac-Mahon est attendu à Paris.

Les élèves de 2^e année de l'Ecole militaire de Saint-Cyr ont reçu l'ordre de partir immédiatement pour les régiments ou, par décret impérial, ils sont nommés sous-lieutenants.

16 juillet.

A cause de la séance de nuit de la chambre, *Le Journal officiel* n'a pas paru ce matin.

Manifestations de Paris.

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Toute la soirée, la foule a été immense sur les boulevards. L'enthousiasme est au comble. *Le Chant du départ*, la *Marseillaise* se font entendre de la Madeleine au boulevard Montmartre.

« Jamais, de mémoire d'homme, Paris n'a offert un tel coup d'œil.

« On ne peut circuler sur les boulevards, les omnibus passent dans les rues latérales.

« La population couvre la chaussée, c'est à peine si les voitures peuvent circuler au pas.

« A 10 heures, on n'entend que ces cris : *La Guerre ! la Guerre ! à bas Bismark ! au Rhin ! au Rhin !*

« Rien ne saurait mieux rendre l'exaltation des esprits et l'effervescence belliqueuse de la capitale.

« Cette manifestation a semblé causer une grande impression sur l'Empereur. »

Vers minuit une troupe d'environ 5,000 personnes descendait le boulevard venant du faubourg Saint-Antoine, en poussant des cris de Vive l'Empereur ! A Berlin ! vive la guerre ! et chantant des chants patriotiques : *La Marseillaise*, le *Chant du départ*, *Mourir pour la Patrie !*

Les manifestateurs ont parcouru le quartier latin ; ils se sont arrêtés devant l'ambassade de Prusse, rue de Lille. On a essayé d'ébranler la grande porte d'entrée de l'ambassade aux cris de :

A bas Bismark ! A bas la Prusse ! La porte, heureusement pour l'hôtel de l'ambassade, n'a pas cédé.

Les sentiments sont les mêmes en province qu'à Paris. Devant les déclarations des ministres aux deux Chambres, sur la conduite du gouvernement Prussien, tous les malheurs de la guerre s'oublent et on ne songe plus qu'à venger le nouvel affront fait à la France.

L. L.

Les Armements

On lit dans le *Moniteur universel* :

Le ministre de la guerre a pris toutes les mesures nécessaires pour mobiliser cent bataillons de garde mobile des départements de la Seine et des départements de l'Est. Ces batail-

tirés les avantages pécuniaires susceptibles de me faire vivre honorablement. C'est tout naturel, ces choses-là !

— Robert vous a-t-il dit que sa belle-mère était morte étranglée ?

— Non.

— Cependant vous avez dit au sieur Gouvernant, avant qu'il fût question de retrouver le cadavre de la veuve Houet :

La vieille a eu le sifflet serré : elle est défunte d'une respiration rentrée.

— Oh ! affaire d'imagination, monsieur le Président. Quand on cause, on se rend comme une idée de la façon dont la chose a pu se passer ! D'autant plus que, sur le récit de Robert, j'avais pu voir que les voisins n'avaient pas entendu crier... Donc je me suis dit : *La rue au pain était bouchée.*

— Depuis cette époque, vous n'avez pas fait de questions à Robert ?

— Non.

— Cependant vous avez dit, dans l'instruction, que vous auriez pris Robert au collet, et...

— Oh ! oui... oui... mais c'était une question de terre remuée près du Luxembourg... J'ai même ajouté : « Tu peux semer dans ce terrain-là, il est engrais, ça poussera ! »

Un mouvement d'horreur, à ces mots, s'empara de l'auditoire.

Après diverses questions posées encore à l'inculpé, concernant le *chantage* qu'il fit subir à Robert en diverses circonstances, — et dans les réponses desquelles il ne sort pas de son système de

slon, formant environ cinquante mille hommes seront sur pied et transportés au camp de Châlons en moins de huit jours.

Paris-Journal donne de son côté le texte de l'ordre du jour qui aurait été communiqué hier, aux officiers et sergents-majors de la garde mobile :

La garde nationale mobile va être appelée à l'activité ; elle sera envoyée immédiatement au camp de Châlons, pour y compléter son organisation et son instruction.

MM. les officiers, sous-officiers et tambours, qui pour des raisons particulières, croiraient ne pas pouvoir suivre leurs corps, sont mis en demeure de donner leur démission. Ceux qui voudront partir devront remettre à leur chef de corps une attestation écrite par laquelle ils prendront l'engagement de partir.

Les employés du gouvernement recevront, sur leur demande, des congés.

Ceux qui ont des emplois civils sont engagés à en solliciter de leur administration.

Les démissions devront être envoyées dans le plus bref délai ; les démissionnaires, doivent leur concours jusqu'au jour de l'acceptation de leur démission.

Les classes 1865, 66, 67 et 68 sont appelées à l'activité.

Les officiers devront faire des recherches et employer tous les moyens pour découvrir les gardes mobiles absents du département ou à l'étranger.

Le même journal annonce qu'on vient de nommer un officier payeur dans chaque bataillon de la mobile.

Dimanche matin, tous les officiers doivent se rendre chez leur colonel respectif.

On lit dans le *Gaulois* :

Depuis midi, hier, 1,200 wagons du chemin de fer de l'Est ont été mis en réquisition pour transporter des farines et des biscuits à la frontière.

254 caisses de chirurgie sont parties hier soir en grande vitesse par le chemin de fer de l'Est pour la frontière.

Les chevaux et tout le service personnel de campagne de l'Empereur sont partis pour la frontière.

Le chemin de fer de l'Est, s'est engagé à transporter en seize heures toutes les troupes formant le camp de Châlons, avec matériel complet, chevaux, canons, caissons.

Tous les wagons nécessaires à ce transport sont au camp.

La nuit dernière, un fort convoi de chevaux a été dirigé vers la frontière.

Du côté des gares du Nord et de l'Est il y a eu pendant toute la journée et la soirée d'hier, un grand mouvement de troupes.

Vers dix heures, un régiment de ligne se dirigeait, musique en tête, vers la gare du Nord.

A la gare des marchandises de la Compagnie de l'Est, on a fait partir, le jour, des fourgons d'équipages militaires chargés de vivres et de munitions. On a également vu une certaine quantité de chevaux partir de cette gare.

A la gare de la Petite-Vilette on a embarqué en des trains spéciaux des hommes de la troupe de ligne.

Ajoutons que des équipages militaires ont parcouru toute l'après-midi la place de la Concorde et la ligne des boulevards.

Le *Figaro* annonce qu'une commande de cent mille mètres de calicot a été faite à Mulhouse pour le compte du ministre de la guerre, livrables en huit jours dans les places de Strasbourg et Metz.

Le même journal reçoit d'Alger la nouvelle que les corps permanents de l'Algérie ont reçu l'ordre de former leurs bataillons et leurs escadrons de guerre.

Les turcos et les zouaves fourniront six

défense, — le Président ordonne d'introduire Robert.

La porte de service s'ouvre et le graveur paraît.

Robert est pâle, abattu.

Ses yeux se fixent obstinément à terre.

On pressant qu'un drame, de tout autre nature que le précédent, va se dérouler.

— Robert, dit le Président, — après les questions constatant l'identité, — vous n'étiez pas aimé de votre belle-mère ?

— On peut le dire... mais non l'affirmer... répond le graveur.

— Cependant, vous avez déclaré, dans l'instruction, qu'elle vous défendait de la voir ?

— Eh !... je ne demande pas mieux que de faire connaître la vérité ; à preuve... Il y a plus de vingt ans que je me suis marié ; aussitôt après mon union avec sa fille, cette dame me dit qu'elle n'aimait pas ma femme, parce qu'il y avait une ressemblance frappante entre elle et son défunt, qui l'avait rendue malheureuse !...

— N'avez-vous pas dit que la veuve Houet mangeait son bien en détail, et que vous n'auriez rien ?

— Je ferai connaître ma conduite depuis quarante ans.

— Il faut d'abord me répondre.

— Selon que vous le voudrez, M. le Président.

La suite au prochain numéro.

régiments à trois bataillons ; la légion étrangère, un régiment à cinq bataillons ; et les chasseurs d'Afrique, quatre régiments à quatre escadrons.

Les régiments organisés ont l'ordre de se rendre aux ports d'embarquement et d'attendre des ordres ultérieurs.

On lit dans l'Indépendant de la Moselle :

Les plus grands préparatifs se font ici comme sur toute la ligne des frontières. Des convois de biscuits ont été expédiés à Bitché, à Montmédy, et la fabrication de la manutention ne discontinuait pas. Outre les généraux de Coffinières et de Rochebois, qui sont dans nos murs à cause de l'inspection, on attend dans quelques jours M. le général Canu, qui s'occupera de l'armement des forts. Les citernes du fort St-Quentin ont déjà été pourvues d'eau. Tous nos magasins militaires sont on ne peut mieux approvisionnés.

On construit au Sablon, devant la voie ferrée, un quai de 80 mètres, destiné au départ des troupes.

Au Havre, les Prussiens qui sont officiers de la landwehr ont reçu leurs feuilles de route ; jusqu'à présent, aucun rappel n'a été adressé aux simples soldats.

On écrit de Toulon le 11 juillet, au Messager du Midi :

On ne sait pas où est l'escadre, dans le public bien entendu, car le ministre doit savoir à quoi s'en tenir.

L'avis à vapeur l'Adonis, qui allait être mis en réserve, a reçu l'ordre de réarmer.

On lit dans le Constitutionnel :

La fonderie des canons de Saint-Germain, près Saint-Marcelin (Isère), dirigerait de nombreuses pièces de gros calibres vers l'Est. L'arsenal de Toulon compte un grand nombre de nouvelles pièces.

On lit dans le Progrès du Var :

Les permissions et les congés ont été suspendus dans l'état-major de la flotte ; les congés renouvelables ont également été suspendus et divers fournisseurs ont déjà reçu des commandes importantes de conserves et autres denrées pour le service de la flotte et des malades.

Le même journal annonce que le yacht impérial l'Aigle a reçu l'ordre de désarmer, afin de transborder son état-major et son équipage sur l'un des navires entrés en armement dans le port de Toulon.

On lit dans l'Union :

« Nous sommes en mesure d'affirmer que les préparatifs militaires se poursuivent activement. » L'administration de la guerre vient d'adjuger à Toulon la fourniture d'un million de litres de vin de campagne. C'est une maison de Béziers, et une autre de Narbonne qui devront livrer, dans un délai de quinze jours, 600,000 litres à Cherbourg et 400,000 litres à Brest. »

Il se fait en ce moment, dans les ports, une levée de marins qui ont actuellement 21 ans révolus.

Voici les corps de troupe qui tiennent en ce moment garnison dans les départements du Nord et de l'Est :

- Dunkerque. — 98^e de ligne.
- Lille. — 75^e et 91^e de ligne.
- Condé. — 54^e de ligne.
- Valenciennes. — 65^e de ligne.
- Douai. — 20^e bataillon de chasseurs à pied, 15^e régiment d'artillerie montée.
- Mézières. — 6^e de ligne.
- Thionville. — 73^e de ligne, 11^e dragons.
- Metz. — 44^e, 80^e, 85^e de ligne et 11^e bataillon de chasseurs à pied, 1^{er} d'artillerie montée et 17^e régiment d'artillerie à cheval.
- Phalsbourg. — 84^e de ligne.
- Strasbourg. — 15^e et 96^e de ligne, 13^e bataillon de chasseurs à pied, régiment de pontonniers et 20^e d'artillerie à cheval.
- Schlestadt. — 6^e lanciers.
- Colmar, Neuf-Brisach, Belfort. — 45^e de ligne, 9^e cuirassiers.

Extrait d'une dépêche de Strasbourg, 12 juillet :

« On place les canons sur les remparts ; on a sorti de l'arsenal toutes les pièces et tous les caissons, qui n'attendent que les chevaux. »

« Tous les pontonniers sont rappelés au corps. On a vidé les magasins à fourrages. »

« Un général du génie est arrivé hier pour procéder à l'armement de la place. »

LES ARMÉES

Françaises et Prussiennes

PRUSSE. — Les forces militaires de la Prusse peuvent se grouper ainsi :

Troupes de campagne, 540,000 hommes, 1,170 pièces de canon, 133,000 chevaux.

Troupes de réserve, 188,000 hommes, landwehr, 175,000 hommes.

L'armée de campagne se compose de 114 régiments d'infanterie, 16 bataillons de chasseurs, 74 régiments de cavalerie, 13 d'artillerie.

Il convient de faire remarquer que dans ces chiffres sont compris les contingents des provinces annexées et des états auxiliaires.

FRANCE. — L'armée française compte 115 régiments d'infanterie, 20 bataillons de chasseurs.

Nos régiments de cavalerie et d'artillerie sont aussi nombreux que ceux de la Prusse, si une différence peu sensible existe, elle est en notre faveur.

Les 175,000 hommes de la landwehr sont compensés par la garde mobile, organisée réellement dans les deux premiers corps d'armée, et dont les cadres sont formés dans toute la France. Quant à nos réserves, si le besoin de les rappeler se faisait sentir elles s'élèveraient à plus de 188,000 hommes.

Nous pouvons donc, dès le début d'une campagne présenter à l'ennemi des forces numériques aussi considérables que celles qu'il peut mettre en ligne.

Quant aux ressources des deux pays, il est incontestable que l'unité française est plus favorable à l'organisation de nouvelles armées que l'agglomération de l'Allemagne prussianisée.

On lit dans la Gazette de la Croix :

« Pourquoi tout ce tapage ? Que faut-il faire pour le service de ces messieurs ? Oui, quelle mouche a piqué les gens en France pour que, ceux-là mêmes qui, il y a huit jours, se montraient pleins de confiance dans la paix, jettent soudain sur l'Europe la terreur de la guerre qui souvent est plus funeste que la guerre elle-même ? Et quel est le prétexte ? Parce qu'on a appris qu'entre le président du ministère espagnol et le fils d'un prince allemand, des négociations ont été entamées au sujet du choix d'un roi au trône d'Espagne. »

« Et l'Espagne ! Dans quelle cruelle angoisse de conscience la menace française plonge-t-elle ceux des membres des cortès que leur conviction porterait à voter contre le prince de Hohenzollern, mais qui seront fort embarrassés à allier ce vote avec l'orgueil proverbial des espagnols, c'est-à-dire à suivre leur conviction et, du même coup, à servir la France ! »

« Résumons-nous. La France revendique un droit là où il ne s'agit que d'une tradition vermaleue de la politique française, qui veut que l'Espagne ne soit qu'une dépendance de la France. On menace l'Espagne et le prince pour le cas où elles se refuseraient à servir un intérêt français. »

« La France par-dessus tout. Voilà la question qui est maintenant posée devant l'Europe. »

Nullement, messieurs de la Gazette de la Croix, ce n'est pas ainsi que la question doit être posée. La question vraie est celle-ci : La Prusse par-dessus tout. Eh bien ! nous voulons que cette question soit résolue selon le droit et la justice. Comment ? Par le bon accord si vous voulez. A coups de fusil, si cela vous est agréable.

L. L.

Les bruits qui ont circulé relativement aux dissentiments qui se seraient produits entre le garde des sceaux et le ministre des affaires étrangères sont entièrement controuvés. Il est également inexact que le ministre se soit scindé et que plusieurs de ses membres pensent à se retirer. Le cabinet est aussi uni que jamais et ne songe qu'à assurer la paix, de l'Europe, tout en maintenant l'honneur et la dignité de la France.

L'original de la renonciation du prince Léopold à la candidature au Trône d'Espagne a été remis de la part du prince Antoine de Hohenzollern père, le 13 au soir, à l'ambassadeur d'Espagne à Paris, par Monsieur Stratt, agent de Roumanie, arrivant directement de Sigmaringen porteur de ce document.

NOUVELLES DE CHINE.

Hier, quelque temps après la déclaration de M. le ministre des affaires étrangères, de mauvaises nouvelles de Chine sont arrivées à la Chambre. Une dépêche de Londres adressée à M. Kolb-Bernard confirme le massacre des missionnaires et la destruction des chapelles protestantes et des couvents. Toutefois il ne serait pas question dans cette dépêche, qui a causé à la Chambre une vive émotion, de l'assassinat du chef de la légation française à Pékin.

Chronique locale

M. Foucard directeur de la maison centrale d'Ysses et des prisons du Lot-et-Garonne est chargé de la gestion des maisons d'arrêt de justice et de correction du département du Lot.

CALENDRIER DU LOT

JOURS.	FÊTES.	FOIRES.
14 Jeudi.	s Bonaventur.	Montcabrier
15 Vend.	s Henri.	Lascahènes, Figeac, Fraysinet
16 Samedi.	N.-D. du m. Carmel.	Prayssac
17 Diman.	s Alexis.	
18 Lundi.	s Camille de L.	St-Caprais, Vayrac
19 Mardi.	s Vincent de Paul.	Duravel,
20 Mercr.	s Jérôme É.	Mauroux, Salviac.

P. Q. le 6, à 4 40 du matin.
 P. L. le 12, à 40 45 du soir.
 D. Q. le 20, à 2 26 du soir.
 N. L. le 28, à 11 h. 27 du matin.

Nos abonnés, souscripteurs aux débats législatifs, recevront avec le numéro de ce jour le compte-rendu de la séance des 11, 12 et 13 juillet.

Un incendie a dévoré le 7 du courant plusieurs maisons du village de Belfort.

Cent hommes environ du dépôt du 88^e sont partis de Cahors, ce matin, par le train de six heures, se rendant à Lyon.

ADMINISTRATION DES POSTES

Des examens pour l'admission au surnuméraire auront lieu le 8 septembre 1870.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces Examens devront se présenter, sans délai, devant le Directeur, chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

M. Arnaud, directeur des prisons du département de Tarn-et-Garonne et du Lot, est nommé directeur des prisons départementales du ressort de la cour impériale d'Orléans.

Le sénat a voté par 80 voix contre 81 votants le projet de loi relatif au remplacement militaire.

Il est des fumeurs qui se croient tout permis, et qui, sans se préoccuper des convenances et des lois, fumeraient même au sermon, s'ils y allaient.

M. X..., voyageur de commerce, se trouvait dans le compartiment d'un wagon de chemin de fer occupé par trois dames et un monsieur, X... alluma un cigare. On le pria poliment de l'éteindre, X... persista à fumer. Mal lui en prit, car à la station suivante, plainte fut portée, et, à la suite de cette plainte, ce trop inconvenant voyageur a été traduit devant le tribunal correctionnel de Bordeaux, qui, dans son audience du 24 juin, l'a condamné à 50 fr d'amende et aux frais.

On lit dans le Journal du Loiret :

Nous apprenons que les demandes abondent de la part des agriculteurs, en vue d'obtenir l'autorisation de vendre la viande de leurs bestiaux, qu'ils sont obligés de tuer, ne pouvant les nourrir faute de fourrages.

Le Journal de la Vienne annonce également que les bouchers de la campagne étant venus jusqu'à Poitiers faire concurrence aux bouchers de la ville, ceux-ci se voient forcés d'arriver peu à peu à la baisse des prix.

A Angoulême, plusieurs bouchers ont baissé le prix de la viande de 20 centimes par kilogramme.

Le Courrier du Centre, de Limoges, rend compte de la dernière foire dans cette ville :

Tel veau dont on offrait 200 francs il y a un mois, ne trouvait acheteur hier qu'à 80 francs. On nous assure que dans les communes voisines de Limoges, plusieurs propriétaires ont pris le parti d'abattre chez eux leurs bêtes grasses et de les vendre en détail à leurs voisins.

Dans la Vendée les éleveurs vendent la viande de 20 à 30 centimes le demi-kilogramme.

L'Echo de la Dordogne annonce que le prix de la viande a baissé à Périgueux depuis deux ou trois jours.

Nous lisons dans une correspondance de Paris :

Bien que la chaleur ait beaucoup diminué depuis quelques jours, de nombreux cas de

rage se manifestent à chaque instant à Paris, par les chiens qui rôdent souvent sans maîtres et presque toujours sans muselière sur la voie publique. En moins de cinq jours, plus de quinze de ces animaux ont donné des signes d'hydrophobie et ont dû être abattus, ainsi que ceux qu'ils avaient mordus. Avanthier, un cheval qui a sans doute été mordu par un chien, a été atteint de la rage et a mordu, sans gravité, heureusement, un jeune homme de seize ans qui dut subir immédiatement une cautérisation très douloureuse.

Beaucoup de personnes ont adopté les enveloppes de lettres rendues opaques par la coloration à l'intérieur.

Ces enveloppes, colorées souvent au moyen de substances nuisibles (les vertes, par exemple), peuvent causer de grands dangers.

Il est donc prudent, quand on a à se servir de ces enveloppes, de prendre des précautions et de ne pas passer la langue sur la gomme, mais de mouiller tout simplement avec le doigt.

Le mieux serait d'éviter complètement d'employer les enveloppes vertes.

Une question intéressante a été agitée, mardi, à l'Ecole de Médecine. M. le ministre de l'intérieur demandait à l'Académie la solution de ce problème :

« Devant la persistance de l'épidémie de variole qui sévit en ce moment à Paris, et a déjà atteint quelques autres grands centres de population, n'y a-t-il pas lieu de réveiller l'attention publique sur l'utilité de la vaccination et de la revaccination ? »

Après une discussion technique et savante, l'Académie a fait, séance tenante, la réponse suivante :

« La vaccine est un préservatif certain de la variole. »

« La revaccination est indispensable et ne présente aucun danger. L'Académie repousse tout ce qui a été dit de contraire à cette proposition. »

« Il est prouvé que dans les grands centres et dans toutes les agglomérations de population la revaccination a été très-efficacement employée contre l'épidémie. »

« Il est prouvé encore que dans les hôpitaux, les malades revaccinés ne figurent pas parmi les chiffres de mortalité, ou du moins n'y figurent que dans une insignifiante proportion. »

« L'Académie est donc d'avis qu'il y a lieu de recommander à la population l'usage de la revaccination. »

« Afin de la propager et de la mettre à la disposition de tous, elle demande que des médecins délégués par l'autorité soient chargés de visiter les ateliers et les garnis et d'y vacciner les ouvriers. »

Cette résolution a été prise à l'unanimité et transmise immédiatement à M. le ministre de l'intérieur.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 20 au 25 juin 1870.

- Mathématiques élémentaires.
- Histoire. — 1 Pech ; 2 Rigal.
- Philosophie.
- Dissertation latine. — 1 Queyssac ; 2 Fau, F.
- Mathématiques préparatoires.
- Mathématiques. — 1 Guéguen ; 2 Gélis.
- Rhétorique.
- Récitation. — 1 Tardieu ; 2 Teyssède.
- id. — 1 de Colomb ; 2 Dugès.
- id. — 1 Deloncle ; 2 Serrano.
- id. — 1 Largeteau ; 2 Lapouche.
- id. — 1 Rives ; 2 Canihac.
- id. — 1 Imberties ; 2 Mazellé.
- id. — 1 Pradel ; 2 Cantarel.
- id. — 1 Cagnac ; 2 Castagné.
- Classe préparatoire.
- Première division.
- id. — 1 Verdier ; 2 Peyrissac.
- Deuxième division.
- id. — 1 Chaigneaux ; 2 Verdy.
- Troisième division.
- id. — 1 Martefond ; 2 Francis.
- Enseignement secondaire spécial.
- Troisième année.
- Histoire. — 1 Rozières ; 2 Imbert.
- Récitation. — 1 Rouch ; 2 Durup.
- id. — 1 Bousquet ; 2 Bonnet.
- id. — 1 Marron ; 2 Peyrissac.
- id. — 1 Cros ; 2 Vallès.
- Le Proviseur, RICHAUD

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 9 au 13 Juillet.

Naissances.

Vialate (Alexandre), rue Pelletier. — Gary (Jeanne), Port Bullier.

Mariages.

Grateloop (Charles-Ernest-Bernard-Jules), et

Bessac (Jeanne-Marie). — Caussanel (Antoine), et (Marie-Escabesse). — Bernet (Jacques), et Brugidou (Jeanne).

Décès.

Resseguier (Antoine), serrurier, 79 ans, rue cheval Blanc. — Calvet (Pauline), 48 mois, rue Mascoutou.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Faits divers.

Crimes — Délits. — Le messager de Toulouse reçoit de son correspondant de Madrid des détails sur un crime épouvantable qui a été commis dans les environs de Séville.

Au Castillo de las Guarbias, écrit-on au journal Toulousain, vivait un jeune ménage de laboureurs aisés ; un autre ménage de gitano, qui s'occupait du commerce des bestiaux, s'arrêtait souvent dans le village pendant ses excursions plus ou moins longues dans le pays. Une certaine intimité s'était établie entre les deux familles, au point que la femme du laboureur était devenue mère, les deux gitano se proposèrent pour parrain et pour marraine du nouveau-né. Affaire conclue.

A peine l'enfant était-il venu au jour, qu'à d'après les conventions faites, le père et son ami s'en allèrent porter l'enfant à l'église paroissiale, et la gitana resta auprès de la mère pour la soigner. Tout à coup, cette gitana, posant un pistolet sur la gorge de la pauvre femme en couches, l'obligea à lui indiquer l'endroit où elle tient son argent ; c'était dans son cabinet, séparé de la chambre par une porte assez solide et munie d'un verrou, qu'était la cachette aux écus et pendant que la gitana était occupée à faire main-basse sur les économies du jeune ménage, l'accouchée se leva doucement, malgré son état, ferma la porte et la verrouilla.

En même temps avec un grand sangfroid elle s'empara du fusil chargé de son mari, pour tirer sur la gitana si elle parvient à enfoncer la porte du cabinet, et surveille de sa fenêtre le retour du gitano, car elle ne doute pas qu'il ait un complot tramé entre celui-ci et sa femme.

En effet le gitano qui a pu se débarrasser du mari sous un prétexte ou sous un autre, revient au bout d'un certain temps de l'église avec l'enfant dans ses bras. Voyant l'accouchée à sa fenêtre, il lui demande ce qu'elle fait là, et ce qu'est devenu sa femme n'obtenant pas de réponse, il lui ordonne d'ouvrir la porte ; elle s'y refuse ; il insiste et menace de tuer l'enfant qu'il tient dans ses bras, si elle n'ouvre pas.

La jeune femme, le mettant en joue, lui déclare que s'il fait le moindre mal à son fils, elle le tue comme un chien. Alors ce misérable saisissant l'enfant par ses langes, lui brise le crâne d'un coup contre les grilles derrière lesquelles se tenait la pauvre mère. Celle-ci, hors d'elle-même, tout étonnée du sang de son propre fils, n'hésite pas, fait feu, et étend raide mort le monstre au pied de sa fenêtre.

La détonnation attire les gendarmes qui voient auprès du cadavre d'un homme une pauvre femme folle de douleur, pressant dans ses bras le cadavre d'un enfant dont le crâne est ouvert. Ne comprenant rien à cette scène, ils entendent frapper à une porte dans la maison : ils ouvrent, et la gitana furieuse sort du cabinet tire à bout portant son pistolet sur le gendarme qui lui a ouvert et le blesse mortellement ; son camarade fait feu à son tour et sa balle étend la gitana à ses pieds.

Cet épouvantable événement a ému toute la ville de Séville.

Pour extrait : A. Laytou.

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors.

Commune de Cahors.

Publication du plan parcellaire.

Elargissement de la Rue du Portail-des-Augustins.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Le maire de la commune de Cahors, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper pour l'élargissement de la rue du Portail-des-Augustins

gustins, dans la ville de Cahors, présenté par M. l'Architecte de la ville, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins du seize au vingt-trois juillet inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Cahors, le neuf juillet mil huit cent soixante-dix.

Le Conseiller municipal chargé de l'administration provisoire,
Signé : De FLAUJAC.

ÉTUDE
de M^e Henri Ducros, avoué licencié à Cahors

EXTRAIT DE DEMANDE
EN SÉPARATION DE BIENS

D'un exploit du ministère de Daynard, huissier à Puy-l'Évêque, en date du treize juillet mil huit cent soixante-dix, enregistré.

Il résulte que la dame Marie Piécourt, sans profession, épouse Mortefon domiciliée au lieu de Lavaysse, commune de Mauroux, qui a constitué M^e Ducros pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, a intenté devant le susdit tribunal une demande en séparation de biens, contre le sieur Philippe Mortefon, son mari, propriétaire domi-

cilié audit lieu de Lavaysse, commune de Mauroux. Pour extrait certifié sincère et véritable : Cahors, le quinze juillet mil huit cent soixante-dix.

L'avoué poursuivant,
H. DUCROS.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Étude M^e Lagravelle avoué, à Gourdon.

La vente des immeubles saisis au préjudice de sieur Capy, cultivateur, demeurant à Rouffillac, aura lieu le seize août mil huit cent soixante-dix, à neuf heures du matin, au tribunal civil de Gourdon. Mises à prix : premier lot 800 fr. — deuxième lot 100 fr.

(Extrait du *Gourdonnais*, du 14 juillet 1870.)

L'illustration, dans sa livraison du 25 Juin 1870 (N^o 1426), publie les articles et les dessins d'actualité dont voici le sommaire :

Texte. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Lettres d'Atticus. — Le brousseau du général Hoche, nouvelle, par M. Jules Cauvain (suite et fin). — Le mouvement littéraire. — Salon de 1870 : Œuvres reproduites par l'illustration. — L'incendie de Constantinople. — La Nature chez elle, par M. Théophile Gautier. — Chronique parlementaire. — Les théâtres. — Une descente de police dans une maison de jeu clandestine. — Revue de la Bourse.

Gravures. — Salon de 1870 : *Halage en Hon-grie*; — *Un enterrement à Venise*; — *Engagement entre les cosaques et les gardes d'honneur*; — *En-voie de Rome*; — *Les Chaouchs du hakem*; — *Souvenir de Castel Gandolfo*; — L'incendie du

5 juin 1870, à Constantinople (2 gravures). — Plan du quartier de Péra, théâtre de l'incendie. — *Haute-Futaie*, eau-forte de M. Karl Bobmer. — Paris : une descente de police dans une maison de jeu clandestine (2 gravures). — *Ces Dames du Salon*. — Echechs. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE Nouveau jour-nal, publié sous la Direction de M. Edouard Carlier et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris.

Les souscripteurs au *Journal du Lot* dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement.

Pour tous les extraits et articles non signés : A. Layou

SERVICES A VOLONTÉ




FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'ils tiennent à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc.

Élégance et confort. — Prix modérés

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

de DIDIER, galerie d'Orléans, 32, et boulevard Poissonnière, 20, à Paris.

(RÉCOLTE DE 1869)

La Graine de Moutarde blanche appartient à la salubre famille des crucifères. A ce titre, elle est dépurative et jouit de la propriété de purifier le sang, d'assainir toutes les humeurs, de réparer l'organisme tout entier. — Ce précieux médicament, aussi simple que peu coûteux, est le plus sûr moyen de détruire les constipations les plus rebelles. Il est souverain contre les gastrites, les gastralgies, les maladies du foie, des intestins, les hémorrhoides, les darres, les rhumatismes, les retours d'âge, et généralement tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc, affections contre lesquelles il est surtout recommandé par les plus hautes sommités médicales.

Monsieur Didier, Tourmenté depuis plus de 20 ans par une constipation des plus opiniâtres, je me suis soumis, sans aucun avantage, à un nombre infini de médications; en désespoir de cause, j'ai pris le parti d'essayer votre excellente Graine de Moutarde blanche; deux mois de traitement m'ont complètement délivrée de mon insupportable indisposition. Aujourd'hui, toutes mes fonctions s'exercent avec une régularité parfaite; tous les accidents provoqués par la constipation ont disparu; ma santé est, sous tous les rapports, excellente.

Il me reste, Monsieur, qu'à vous adresser mes sincères remerciements et à joindre mon témoignage à celui de nombreux admirateurs de votre héroïque spécifique.

Ribes (Ardennes), 20 février 1861.

Monsieur Didier, Aux nombreux témoignages que vous avez reçus déjà de l'efficacité de votre Graine de Moutarde blanche, vous pouvez ajouter le mien. Atteint depuis plus de dix ans d'une gastrite qui m'ôtait le sommeil, l'appétit, et me causait des douleurs insupportables, au point que je ne pouvais plus remplir les fonctions de mon ministère, depuis que j'en faisais usage, j'ai de l'appétit, je dors et je me porte bien.

Je vous prie, Monsieur, de me faire passer 2 kilogrammes de votre excellente Graine.

J'ai l'honneur d'être, etc.
BERNARD, curé.

Monsieur Didier, La maladie qui m'a tourmenté pendant six mortelles années avait son siège dans les organes digestifs, dans l'estomac, dans les intestins, dans le foie. Les plus célèbres médecins de Paris m'ont assidûment prodigué leurs soins pour parvenir à conjurer un mal qui semblait se jouer de leur savoir et de leurs remèdes. Attaquée dans les sources même de la vie, je perdis progressivement tout appétit et tout pouvoir de digérer; je ferai un livre si je voulais retracer les caprices, les répugnances et les colères de mon

estomac, qui finit par s'insurger contre tous les médicaments, contre les plus légers aliments.

Mes forces tombèrent, mes chers se fondirent; je devins maigre à faire peur; il ne me restait littéralement que la peau et les os. La nuance de mon teint devint terreuse, jaunâtre, tirant sur le vert. Abîmée dans un mélancolique désespoir, je suivais avec effroi les progrès incessants de ma propre destruction et touchais aux jours de l'agonie. J'étais devenue pour mes médecins, impuissants et découragés, un objet de pitié. Ils ne songeaient plus depuis longtemps à me guérir; ils me considéraient plutôt comme un rare et curieux sujet d'étude, et attendaient ma mort, qui devait confirmer ou détruire leurs stériles conjectures.

Dans cet état désespéré, des amis que le ciel inspirait me conseillèrent d'essayer la Graine de Moutarde blanche; j'acceptai ce moyen de salut sans résistance et sans espoir, comme un naufragé saisit une faible et chétive planche.

Ce simple remède, je ne saurais assez hautement le proclamer, produisit sur moi des effets extraordinaires et inespérés: il me rendit, je ne dirai pas la santé, mais la vie. Trois mois suffirent à cette cure, réputée impossible, qui fit l'étonnement de mes médecins, à laquelle ils auraient refusé de croire s'ils n'en avaient pas été les témoins.

Voilà, Monsieur, ce que je dois à la Graine de Moutarde blanche. Que ne m'est-il donné de faire entendre ma faible voix à tous les désespérés qui, comme moi, ont un pied dans la tombe! mais je ne puis que rendre hommage à la vérité et vous exprimer toute ma reconnaissance. Vous êtes mieux placé que moi pour utiliser mon exemple; veuillez donc, Monsieur, accepter la mission d'en faire l'usage qui vous paraîtra le plus profitable aux malheureux malades. Je vous autorise dans ce but, à donner à ma lettre toute la publicité que vous voudrez.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer mes salutations et messincères remerciements.

M. R. ROYER.

Il faut bien se garder de confondre la GRAINE DE MOUTARDE DE DIDIER, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent le plus souvent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. Afin d'éviter toute tromperie, bien s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-dessus.

Dépôts: Cahors, Vial, pharmacien; Figeac, Houillé, épicière, et dans les principales maisons de droguerie, pharmacie et épicerie.

PARIS-CAPRICE est, sans contredit, le plus élégant, le plus beau des journaux illustrés. Nul, aujourd'hui, ne peut rivaliser avec lui pour l'esprit et le charme du texte, pour le luxe et la perfection des gravures.

PARIS-CAPRICE publie tous les SAMEDIS vingt pages de texte accompagné de plus de vingt dessins signés des noms les plus justement célèbres: CHAM, illustrateur caricaturiste; GABEVIN, le Balzac du crayon; MORIN, le roi de l'élegance; et leurs dignes émules: Félix Régamey, Hobida, Sabib, Darjou, Montbard, Comba, etc., etc.

Les principaux collaborateurs sont: MM. Jules Noriac, Arctien Scholl, Ernest d'Hervilly, le joyeux et spirituel Cousin Jacques, Eugène Vermersch, Philibert Audebrand, Gabriel Guillemot, Daudet, etc., etc.

Rédacteur en chef: EUGÈNE SCHNEBER.

La collection de la première année de PARIS-CAPRICE forme deux magnifiques volumes de 400 pages chacun, illustrés de plus de 800 gravures, dessins et croquis inédits. Prix de chaque vol. 12 fr.

A tout abonné d'un an, le second volume est offert à titre de PRIME GRATUITE, et le premier volume est donné au prix de 6 francs, si l'on désire avoir la collection complète.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Un an.....	25 francs.
6 mois.....	13 »
3 mois.....	7 »

L'abonnement part du 1^{er} de chaque mois.

Tout personne qui en fera la demande s'adressera franco deux numéros de PARIS-CAPRICE à titre d'essai. — Pour s'abonner, envoyer un mandat à l'Administration: 9, rue de Fleurus, à Paris.

CAISSE DES RENTIERS

Siège principal, 39, boulevard St-Michel, Paris.

AVANCES SUR TITRES, A 3 1/2 %.

Avances sur toutes valeurs cotées à la Bourse de Paris, à raison de 3 1/2 % d'intérêt. Toute demande d'emprunt doit être accompagnée des titres et mentionner la somme que l'on désire emprunter. Les fonds sont renvoyés par retour du courrier. Les engagements se font pour une durée de 1, 2 ou 3 mois, remboursables à volonté.

La CAISSE DES RENTIERS se charge également d'exécuter les ordres de Bourse sans commission, de payer tous coupons échus et toutes autres opérations financières. Toutes lettres doivent être adressées au Directeur de la Caisse des Rentiers, 39, boulevard Saint-Michel, Paris.

A LOUER GARNIE OU NON GARNIE UNE AUBERGE avec Café et Billard

Sis à Douelle, près Cahors. — Une grande Remise, et un petit Jardin font partie de cette location.

S'adresser pour traiter, à Estradel, perruquier, à Cahors, ou à la veuve Bouygues, à Douelle.

5 mois 12 fr. 6 mois 14 fr.

Un an : 68 fr.

Rédacteur en chef: A. NEFFTEZR.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue du Faubourg-Montmartre, 10 Paris.

MACHINE A VAPEUR

INEXPLOSIBLE

Livrée et montée à domicile. GARANTIE

H^{te} MARINONI

67, RUE DE VAUGIRARD, 67 PARIS.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (P. S. G. D. G.)

COMPTOIR A MONTEAUX Cours Napoléon, 132.

CLOTURES DE LA GIRONDE au port de la Saune LA BASTIDE-BORDEAUX

EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.

PRIX: Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 15 c., suivant la hauteur. Expédition franco Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrication.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

A VENDRE OU A LOUER

UNE

MAISON

SISE

RUE DE LA MAIRIE, 6

A CAHORS

Cette MAISON se compose: d'un premier étage divisé en Cinq pièces; d'un deuxième étage composé également de Cinq pièces et d'un Balcon couvert; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.

Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison.

S'adresser à M. Layou, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire.

Certifié par l'imprimeur-Gérant soussigné.
Cahors, le 1870.

CLASSE DE 1869

LA CADURCIENNE

REPLACEMENTS MILITAIRES

Siège de la Compagnie à Cahors, rue Impériale, maison Rodolose.

Les directeurs ont l'honneur d'informer les pères de famille que la Compagnie traitera avec eux soit avant soit après le tirage au sort, pour l'exonération de leurs fils du service militaire.

Les traités seront définitifs, conditionnels ou à forfait, aux choix des pères de famille.

Le prix des traités, si les pères de famille le désirent, restera entre leurs mains pendant treize mois, après le remplacement de leurs fils.

S'ADRESSER POUR TRAITER

A Cahors, à M. BERGOUIGNOUX, employé chez M. Agar, maison Rodolose, boulanger, rue Impériale;

A Puy-l'Évêque, à M. E. MARY, employé chez M. Mercié, notaire;

A Viré, à M. VEYSSIERES, propriétaire.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
Le MAIRE,

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.

D^o pot à Paris, Pharmacie au Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste

aux chevaux, Galletti Audoury, tous les sorts de Voitures d'agrément, à des prix modérés.

Toutes ses voitures sont remises à neuf.